

## Extrait du registre des délibérations du CCAS de Saint-Jean de Verges

### DELIBERATION CCAS N°1-2020

Nombre de membres en exercice : 11      présents : 7      votants : 7

#### LE 11 MARS 2020

Le Bureau du CCAS de la Commune de SAINT JEAN DE VERGES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Jacques DEJEAN

Date de la convocation : le 3 mars 2020

**Présents** : Josiane BERGER, Jacques DEJEAN, Brigitte FONTAINE, Philippe GUIARD, Marie LHUISSIER, Nathalie MARTA, Christine PAVELAK-BOURLIER.

**Absente excusée** : Véronique FLABORÉA

**Absents** : M'Barek BEN OUOCH, Sandrine CASALE, Marie-Argentine MARRERO.

**Secrétaire de séance** : Philippe GUIARD.



#### Compte de Gestion 2019 du budget C.C.A.S.

Le Bureau du CCAS,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont justifiées ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés      Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Copie certifiée conforme à l'original

Après dépôt en préfecture le 28/04/2020

Et publication ou notification le 28/04/2020

**Le Président,  
Jacques DÉJEAN.**